

Employeurs et marins non-salariés

À vos côtés : La lettre d'information des marins et de leurs employeurs proposée par l'Urssaf

Domaine(s) :

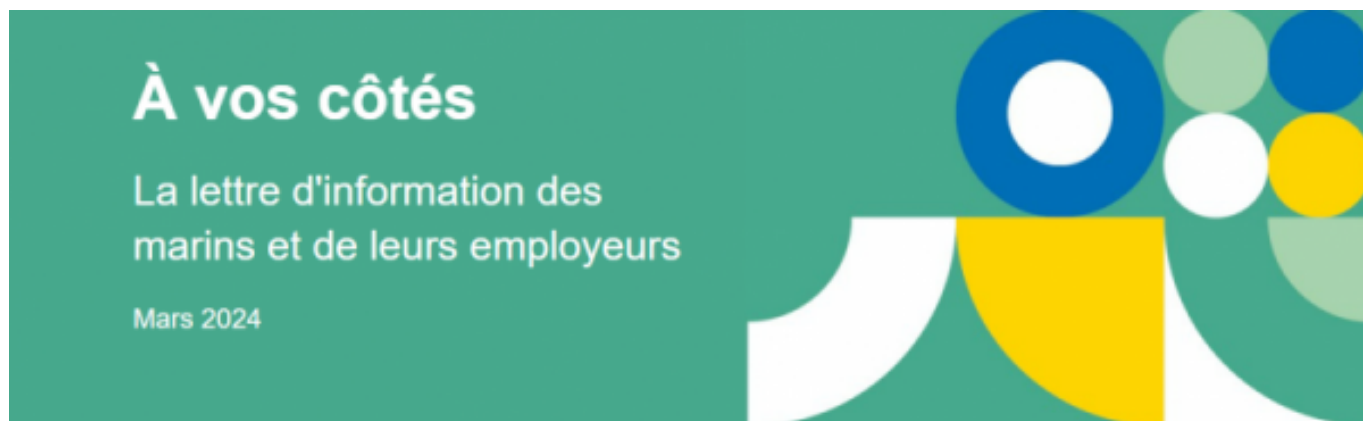
- Employeur

Proposée par l'Urssaf, [la lettre d'information « A vos côtés »](#) [1] est destinée aux marins et à leurs employeurs et évoque toute l'actualité principalement liée aux déclarations, aux cotisations et contributions sociales de gens de mer.

Au sommaire de l'édition du mois de Mars 2024

- Marins non-salariés : Mieux comprendre le calcul de vos cotisations
- Marins non-salariés : Fin de la période déclarative
- Le point sur les nouvelles mesures 2024
- Arrêt temporaire de la pêche dans le Golfe de Gascogne : indemnisations et déclarations sociales
- Un nouvel accueil pour les ressortissants de l'Enim résidant en Guadeloupe

Pour consultez la lettre d'information dans son intégralité, [rendez-vous ici](#) [1].



[1]

Comment s'inscrire à la lettre d'information « A vos côtés, la lettre d'information des marins » ?

1. Rendez-vous sur [le formulaire d'inscription disponible sur urssaf.fr](#) [2]
2. Indiquez votre adresse courriel
3. Sélectionnez « A vos côtés, la lettre d'information des marins »

Mis à jour le 07/03/24

URL source: <https://www.enim.eu/actualites/vos-cotes-lettre-dinformation-marins-et-de-leurs-employeurs-proposee-par-lurssaf>